

Conditions socio-administratives d'admission en résidence

Le Service social FFH est à disposition des collaborateurs en emploi adapté et résidents.

Pour toute demande d'admission en résidence, le service social est responsable de l'étude du dossier administratif du candidat et de sa validation.

Les conditions socio-administratives d'admission

- **Être au bénéfice d'une rente de l'Assurance invalidité (AI) ou d'une reconnaissance de l'invalidité (lorsqu'il n'existe pas de droit au versement d'une rente).**
- **Avoir la capacité financière d'assurer le paiement du prix de pension. L'allocation pour impotent est facturée en plus du prix de pension** (cf. directive de facturation de la pension pour l'accueil en résidence – R24002, jointe au dossier)
- **La couverture de la pension est financée par le résident avec les ressources suivantes :**
 - Ses rentes : AI, accident, LPP, autres
 - Sa fortune
 - Des prestations complémentaires
- **Les prestations complémentaires permettent de :**
 - Compléter les revenus du résident pour couvrir le prix de pension, en lui accordant un forfait pour ses dépenses personnelles (FDP)
 - Prendre en charge la couverture de la prime d'assurance-maladie LAMal
 - Allouer des participations ou des remboursements de frais médicaux non couverts par l'assurance maladie
 - Accorder un abonnement annuel des transports publics genevois (TPG).



Documents à fournir

(nous faire parvenir des copies uniquement)

- **La décision de rente AI** ou reconnaissance de l'invalidité (lorsqu'il n'existe pas de droit au versement d'une rente)
- **La décision d'une éventuelle rente LPP, d'une rente accident**
- **Les éléments** attestant d'une **éventuelle fortune personnelle**
- **La demande de prestations complémentaires** si elle est en cours ou **la décision de prestations complémentaires**
- **L'ordonnance de curatelle si une mesure est en vigueur**
- **La police d'assurance-maladie**
- Le service social se permettra de solliciter le candidat ou son répondant si d'autres documents devaient être présentés

À la suite de cette première visite, le candidat, ou toute personne le représentant, a la possibilité de prendre contact avec le service social :

Informations

Christelle Vincent Berger et Laura Avenenti
service-social@foyer-handicap.ch

T. +41 22 309 11 94 / +41 22 309 11 95

Fondation Foyer-handicap – Direction des Itinéraires d'Intégration
7 Rue des Caroubiers 1227 Carouge